

THE QUEBEC GAZETTE.



LA GAZETTE DE QUEBEC.

THURSDAY, APRIL 7, 1809.

JEUDI, LE 7 AVRIL, 1809.

LONDON, Jan. 5.

The French government, since the union of Piedmont to France, imposed a duty equal to a prohibition on all unmanufactured silks imported into the French territory from foreign countries.

Jan. 12. The assurances given by the Chancellor of the Exchequer in the House of Commons of the prosperous state of the revenue, etc, we feel real pleasure in observing, more than justified by the event.

It is said, that two millions sterling will be raised for the present year, by four Lotteries, one of which will be drawn every three months, and each Lottery will be finished in six days.

The four Lotteries will be offered for sale in one day, but at separate biddings, and therefore, most likely will be sold to separate Contractors.

Sir Sidney Smith means to place on the monument of Sir Ralph Abercrombie a Sword which he obtained from him at the memorable battle of Alexandria, in the following manner;—About the time when this great and excellent man received his death wound, he happened for some minutes to be left alone in the field of battle; at that instant several French dragons rushed towards him, and he was thrown from his horse.

Jan. 13. The French Senate adopted on the 4th instant a Senatus Consultum presented on the 29th ultimo in the name of the government. The following are the principal dispositions of it. There shall be for every Tribunal of Appeal a Senatorship endowed with a house, and an annual revenue of 25,000 francs.

The British Residents in Martinique are stated to have been obliged to take the oath of allegiance to the French Republic, or leave the island within six weeks.

A letter from Petersburg mentions, that a project is entertained by Russia and Austria, and secretly promoted by the Cabinet of the Thuilleries for establishing the future residence of the Bourbon family at Warsaw, with an establishment suited to its condition.

LONDON, January 19.

All the French officers of rank in Holland have repaired to Paris in order to assist at something important which is soon to go forward; most probably the proclamation and coronation of the Emperor of the Gauls.

January 21. Price of Stocks this day at 1 o'clock—3 per cent. red. 71 1/4—3 per cent. cons. 70 15/28—4 per cent. 85 53/84—new 5 per cent. 102 15/28—old 5 per cent. 100 1/4—omnium 5 3/4 discount.

MARK-LANE, Jan. 21

English wheat per qr. 50s. 54s.

GIBRALTAR, Dec. 20.

The garrison is now so healthy that one of the corps has shut up their hospital, there not being a single sick man in it; this time about two years ago about thirty men, on an average, died every week, now there are scarcely as many sick in the whole garrison.

CONSTANTINOPLE, Dec. 8.

The unfortunate intelligence of the defeat of the Ottoman army in Egypt is confirmed. A part of them has been made prisoners; another has been cut to pieces, and the small number who escaped were indebted for

LONDRES, 5 Janvier.

Le Gouvernement François a imposé un droit, depuis l'union de Piedmont à la France, qui se monte à une prohibition sur toutes les soies non-manufacturées, importées des pays étrangers dans le territoire de la France.

C'est avec un vrai plaisir que nous observons, que les assurances données par le Chancelier de l'Échiquier dans la Chambre des Communes, de l'état florissant du revenu, se justifient de reste par les événements.

On dit que deux millions sterling seront levés pour le service de la présente année, par quatre lotteries, dont une sera tirée tous les trois mois, et chaque lotterie sera finie en six jours.

Les quatre lotteries seront exposées en vente le même jour, mais par des enchères séparées, et en conséquence seront probablement vendues à différents contracteurs.

Sir Sidney Smith se propose de mettre sur le monument de Sir Ralph Abercrombie une épée qu'il obtint de lui à la bataille mémorable d'Alexandrie, en la manière suivante: Vers le tems que ce grand et excellent homme reçut son coup de mort, il se trouva durant quelques minutes rester seul sur le champ de bataille: à cet instant plusieurs dragons François foncèrent sur lui, et il fut renversé de son cheval.

Le Sénat a adopté le 4 de ce mois un Senatus-Consulte présenté le 29 du mois dernier au nom du Gouvernement. En voici les principales dispositions: Il y aura pour chaque Tribunal d'Appel un Sénatorial doué d'une maison et d'un revenu annuel de 25,000 francs.

On dit que les anglois résidents à la Martinique ont été obligés de prêter le serment d'allégeance à la République Française, ou de laisser l'île sous six semaines.

Une lettre de Petersburg mentionne qu'un projet est agité par la Russie et l'Autriche et encouragé par le cabinet des Thuilleries pour établir la résidence future de la famille des Bourbons à Varsovie, avec un établissement convenable à leur condition.

LONDRES, 19 Janvier.

Tous les Officiers de rang dans la Hollande se sont rendus à Paris afin d'assister à quelque chose d'important qui doit bientôt avoir lieu; très probablement la proclamation et couronnement de l'Empereur des Gaules.

21 Janvier. PRIX des FONDS ce jour à une heure—3 par cent red. 71 1/4—3 par cent cons. 70 15/28—4 par cent 85 53/84—nouveaux 5 par cent 102 15/28—anciens 5 par cent 100 1/4—omnium 5 3/4 escompte.

MARKET-LANE, 21 Janvier. Bled Anglois par qr. 50s. 54s.

GIBRALTAR, 20 Déc.

La Garnison est si bien portante, qu'un des corps a fermé son hôpital, n'y ayant pas un seul malade; il y a environ deux ans vers ce tems-ci, il mourait environ trente hommes par semaine, l'une portant l'autre; actuellement, à peine y a-t-il ce nombre de malades dans toute la garnison.

CONSTANTINOPLE, 8 Déc.

La fâcheuse nouvelle de la défaite de l'armée Ottomane en Egypte est confirmée. Il y a eu une partie qui ont été faits prisonniers; une autre a été raillée en pièce, et le petit nombre qui se sont sauvés doivent leur salut

their safety to the garrison of Cairo who marched out as soon as he heard of the disaster.—The ammunition and provisions have fallen in the hands of the Beys. These rebels suspended their pursuit only on the solicitation of the English General.

Colonel Sebastiani, after shewing his credentials at Cairo, as minister plenipotentiary in the whole Levant, set out for Suez.

UPPER-CANADA, YORK, March 5.

Articles Imported to Lower-Canada, from Kingston in Upper Canada, in the year 1802.

- 11,422 bbls. of Flour—792 do. Pot and Pearl Ashes.
- 191 bbls. of Pork—43 do. of Beef.
- 510 bush. of Pease—4,475 lbs. Butter.
- 3,322 lbs. Hogs Lard—727 lbs. Hams.
- 112 lbs. Cheese—2 bbls. Essence of Spruce.
- 18,576 feet Black Walnut Boards and Planks.
- 357 feet Red Cedar Timber.

Some small quantities of Stave and Oak Timber, not exactly ascertained.

Of these Articles, the following quantities were received from Niagara and the Head of Lake Ontario.

- 4,161 barrels of Flour.
- 96 barrels of Pot and Pearl Ashes.
- 320 lbs. Butter—112 lbs. Cheese.
- 350 lbs. Hams—6 barrels of Pork.
- 18,576 feet Black Walnut Boards and Planks, and 435 barrels of Pork, were also furnished at Kingston, for the use of the Troops.

The following was communicated by a gentleman of the first respectability in the Western District, to his friend in this town.

“The first year’s experiment in the culture of Hemp, on the River Thames, in the Western District, has most decisively ascertained the advantages and profits which every Farmer in the country may command if he pleases; for I do not imagine there is a farm in the province, in which eight or ten acres, fit for the cultivation of this article may not be found.

“Mr. Frederick Arnold and his son Christian, began on the first of May to plough and prepare twelve acres for Hemp, in drills, eighteen inches apart, and they have furnished me with an account of the labour employed upon it, as underneath—viz:

- 9 Days work, a Man and a pair of Horses, Ploughing.
- 3 Do. a Man and a pair of Oxen, Harrowing.
- 4 Do. three Men, with a pair of Horses, Seeding.
- 5½ Do. three Men, Weeding and Pulling Hemp.
- 11 Do. one Man, Cutting the Seed Hemp.
- 4 Do. one Man and a pair of Horses.
- 18 Do. One Man, Threshing and cleaning Seed.

The Seed Cleaned, and fit for Sale, Measured 146 Bushels.

“The above account was accompanied with a certificate, that the ground on which the Hemp grew was in Lot No. 3, first Concession, of the Township of Howard, the property of F. Arnold.

“To the above account is to be added the labour of rotting, breaking, and preparing the Hemp for sale, which, by the calculation given me, will amount to fifty-four dollars for every ton of merchantable Hemp.

“Mr. Arnold says he expects five tons clean Hemp, the produce of the above mentioned twelve acres.

“The account will stand thus, allowing a dollar a day for each man, and a dollar a day for each pair of horses or oxen:—

HEMP ACCT.		Dr.	CONTRA.	CR.
		Dollars.		Dollars.
To 93 days labours, with men and cattle.	}	93	By 146 bush. Seed, at 2½ dollar,	365
To rotting and breaking Hemp, and preparing it for market, at the rate of 54 dollars per ton on five tons,			270	By 5 tons Hemp, at 200 dols. only, By Prov. bounty on 5 tons,
				Dollars, 1490
Balance, profit to the Farmer,		1127		
		1490		

“Here appears a sum of 1127 dollars profit on the cultivation of twelve acres of Hemp.

“To clear that sum in the cultivation of Wheat, it would require sixty-five acres or thereabouts, allowing a produce of twenty-five bushels to each acre.

“Let it not hereafter be said, that the expence of raising Hemp is more than that of Grain; for it is evident, that the labour required to cultivate sixty five acres of Wheat, is twice as much as is required to cultivate twelve acres of Hemp—and yet the produce of these acres in Hemp, is equal to what may reasonably be expected from sixty five acres in Wheat, after the labour is deducted from the produce of the latter, which I have calculated at eleven dollars per acre, including the Seed.

“It is also necessary to observe, that when Mills are established for breaking the Hemp, (which at present is done by hand) the greatest part of the labour will be avoided, and the expence consequently saved.”

HOUSE OF ASSEMBLY, Wednesday, 1st April, 1803.

A Bill to continue the act for authorising the Justices of the Peace to make for a limited time Rules and Regulations for the government of Apprentices and others, was read for the first time.

The House then went into Committee on the report of the Special Committee appointed to enquire into the fittest places for erecting Goals and Houses of Correction in the Districts of Quebec and Montreal—after the House was resumed a Bill to enregister certain Deeds and certificates of Deeds affecting real property granted by His Majesty in free and common socage, was read for the first time.

An address was then voted to His Excellency the Lieutenant Governor to

à la garnison du Caire, qui sortit dès l’instant qu’elle apprit le désastre. Les munitions et provisions sont tombées entre les mains des Beys. Ces rebelles ne suspendirent leur poursuite qu’à la sollicitation du Général Anglois.

Le Colonel Sebastiani, après avoir montré ses lettres de créance au Caire, comme Ministre Plénipotentiaire dans tout le Levant, partit pour Suez.

HAUT-CANADA, YORK, 5e. Mars.

Articles Importés dans le Bas Canada, de Kingston, dans le Haut Canada, dans l’année 1802.

- 17,442 quarts de fleur—792 do. de Potasse et Perlasse.
- 191 quarts de lard—43 do. de bœuf.
- 510 minots de pois—4,475 lbs. de beurre.
- 1,322 lbs. de sain doux—727 lbs. de jambon.
- 112 lbs. de fromige—2 barrils d’essence d’épinette.
- 18,576 pieds de planches et madriers de noyer noir.
- 357 pieds de c-dre rouge.

Quelques petites quantités de douves et bois de chêne, non exactement constatées;

Sur ces articles, les quantités suivantes ont été reçues de Niagara, et du haut du Lac Ontario.

- 4,161 quarts de fleur.
- 96 quarts de potasse et perlasse.
- 320 lbs. de beurre—112 lbs. de fromage.
- 350 lbs. de jambon—6 quarts de lard.
- 18,576 pieds de planches et madriers de noyer noir, et 435 quarts de lard ont été fournis à Kingston, pour l’usage des troupes.

Ce qui suit a été communiqué par un Monsieur des plus respectables dans le District du Ouest, à son ami dans cette ville.

“La première année d’expérience dans la culture du chanvre, sur la rivière de la Tamise, dans le District Ouest, a constaté d’une manière très certaine les avantages et les profits que tout cultivateur peut commander s’il lui plaît; car je m’imagine qu’il n’y a pas une ferme dans la Province, où on ne puisse trouver huit à dix arpents propres à la culture de cet article.

“Mr. Frederick Arnold et son fils Christian, commencerent le premier de Mai à labourer douze arpents de terre pour le chanvre, par sillons éloignés de dix huit pouces, et ils m’ont fourni un détail de leur travail comme suit, savoir:

- 9 jours d’ouvrage, un homme et deux chevaux, pour labourer.
- 3 do. un homme et une paire de bœufs, pour herser.
- 4 do. trois hommes, avec deux chevaux, pour semer.
- 5½ do. trois hommes, pour cercler et arracher le chanvre.
- 11 do. un homme pour couper le chanvre portant graine.
- 18 do. un homme, pour battre et vaner la graine.

La graine de chanvre nettoyée et propre à être vendue, produit, 146 minots.

Le détail ci-dessus étoit accompagné d’un certificat, que le terrain sur lequel le chanvre avoit poussé, étoit le Lot No. 3, dans la première concession du Township d’Howard, la propriété de F. Arnold.

“Au compte ci-dessus on doit ajouter le travail pour faire rouir, brayer et préparer le chanvre pour le marché, ce qui, suivant le calcul qui m’a été donné, se montera à cinquante quatre piastres pour chaque tonneau de Chanvre marchand,

“Mr. Arnold dit qu’il espere, que le produit des douze arpents ci-dessus mentionnés, sera de cinq tonneaux de chanvre net.

“Voici comme sera le compte, en allouant une piastre par jour pour chaque homme, et une piastre par jour pour chaque paire de chevaux ou de bœufs:

COMPTE DU CHANVRE		Dr.	CONTRA	Avoir.
		Piast. cs.		Piastres.
Pour 93 jours de travail, pour les hommes et animaux,	}	93	Par 146 minots de graine à 12/6	365
Pour rouir et brayer le chanvre, et le préparer pour le marché, à raison de 54 piastres par tonneaux, sur cinq tonneaux,			270	Par 5 tonneaux de Chanvre à 200 Piastres seulement, Par le prix accordé par la Prov. sur cinq tonneaux,
				Piastres 1490
Balance au profit du Cultivateur		1127		
		1490		

“Il paroît ici une somme de 1127 piastres de profit sur la culture de douze arpents en chanvre.

“Pour avoir cette somme sur la culture du bled, il faudroit soixante arpents ou environ, allouant un produit de vingt cinq minots par chaque arpent.

“Que l’on ne dise point à présent, que la dépense pour cultiver le chanvre est plus forte que celle du grain; puisqu’il est évident, que le travail requis pour cultiver soixante cinq arpents de bled, est le double de celui requis pour cultiver douze arpents de chanvre et cependant le produit de ces douze arpents de chanvre est égal à celui que l’on peut raisonnablement attendre de soixante arpents de bled, après avoir déduit le travail de ce dernier, que j’ai calculé à onze piastres l’arpent, compris la graine,

“Il est aussi nécessaire d’observer, que lorsque des moulins seront établis pour brayer le chanvre (ce qui se fait actuellement à la main) on évitera la plus grande partie du travail, et épargnera conséquemment la dépense.”

CHAMBRE D’ASSEMBLÉE.

Vendredi 1er. Avril.—Un Bill pour continuer l’Acte qui autorise les Juges à Paix de faire, pour un tems limité, des regles et reglements pour la conduite des apprentifs et autres, a été lu pour la première fois.

La Chambre s’est alors formée en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, nommé pour s’enquérir des places les plus convenables pour ériger des Prisons et Maisons de Correction dans les Districts de Québec et Montréal. La Chambre ayant résolu, un Bill pour l’enregistrement de certains Actes et certificats d’Actes qui affectent la propriété réelle accordée par Sa Majesté en franc et commun socage, a été lu pour la première fois.

Il a été voté une adresse à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, informant son Excellence des progrès faits par la Chambre sur le sujet des Prisons et Maisons de Correction, et que, vu l’état avancé de la Session et les subsides nécessaires pour de tels objets, la Chambre ne pouvoit pas aller

acquaint his Excellency of the progress made by the House in matters relating to Prisons and Houses of Correction and that for the advanced stage of the session and the supplies necessary for such purposes, the House could not proceed further for the present, but assuring His Excellency that it would be one of the first objects taken up at the next session of the Legislature.

Saturday, 3d April. A Bill to continue the Act for authorizing the Justices of the Peace to make for a limited time Rules and regulations for the government of Apprentices and others, was read a second time; referred to a Committee of the whole House, where the blanks were filled up, and the Bill being reported was ordered to be engrossed.

The House then went into Committee on the Bill to regulate the *Maitres* and *Aides de Poste* and for other purposes, after some time the House resumed, when the Chairman reported that the Committee had made some amendments to the Bill which he was ordered to submit to the House. The Speaker having put the question *that the Report be received*, it was unanimously negatived—leave was then obtained to bring in a Bill to continue and amend the Acts now in force for regulating the *Maitres* and *Aides de Poste*.

Monday, 4th April. A Bill to continue and amend the Acts now in force for regulating the *Maitres* and *Aides de Poste*, was read a first and second time.

Tuesday, 5th April. The engrossed Bill to continue the Act for authorizing the Justices of the Peace to make for a limited time Rules and Regulations for the government of Apprentices and others, was read for the third time and passed, and messengers named to carry it to the Legislative Council.

The House then went into Committee on the Bill to continue the Acts now in force for regulating the *Maitres* and *Aides de Poste*, the blanks being filled up the Bill was reported and ordered to be engrossed.

The order of the day for the second reading of the Bill to enregister certain Deeds and certificates of Deeds affecting property granted by His Majesty in free and common Socage, being read, the said order was postponed till

Wednesday, the 6th. When the House did not meet for want of a Quorum.

QUEBEC, THURSDAY, 8th APRIL, 1803.

The American papers received by this day's mail contain a proclamation of the Intendant of New-Orleans of the 5th Feby. whereby American boats coming down the Mississippi are allowed to land flour, salted meat and provisions in general at New-Orleans, on paying a duty of 6 per cent, and subject to the customary duties on exportation, which is to be effected only in Spanish bottoms.

The same papers contain a letter of the 10th March from the Spanish minister at Washington to the Secretary of State, informing the American government, that the Intendant of New Orleans acted without authority from his Court in depriving the Americans of a place of deposit on the Mississippi; and that he had taken upon himself measures which would insure the enjoyment of that right as soon as his dispatches could reach New-Orleans.

Accounts from New-Orleans of the 17th Feby. mention that the baggage of the French Fleet had arrived there.

The American Consul at Lisbon has given notice to the merchants of the United States, that the Ports of Portugal have lately been opened for the unlimited importation of Foreign flour, on paying a duty of sixty cents [three shillings] a barrel.

His Excellency the Lieutenant Governor has been pleased to appoint, under the Great Seal, WILLIAM SMITH, Esq. Master in the Chancery of the Province of Lower-Canada.

QUEBEC ASSEMBLY,

THE last Assembly for the Season will be on Thursday the 14th instant.
Quebec, 7 April, 1803.

NOTICE.

KENELM CHANDLER of this City, Esquire, having purchased of Joseph Garfield, Cooper, by deed of the 26 February last, two lots of ground the one contiguous to the other, situate in the Upper Town of 40 feet in front by eighty feet in depth; bounded in front by St. Henry street, and in the rear by Eguillon street with a large stone House, stables and other buildings thereon erected, formerly the property of Donald Fraser blacksmith, gives this public notice that he intends to pay the purchase money in a short time. He therefore requires all those who have any pretensions on the said property either by mortgage servitude or otherwise, to make them known to the undersigned Notary at his office in the Upper Town of Quebec, before the first day of August next, after which time he will pay the purchase money and avail himself of this advertisement.

Quebec, 29th March, 1803.

F. TETU, Noty. Pub.

TO BE SOLD and possession given immediately, all the lands of Sans-bruit that are not already disposed of, lying chiefly between the Hill of St. Genevieve and the Lorette road, from an arpent and a half to the South West of the land belonging to Tourangeau as far as the lands belonging to the heirs of the late Major Holland; and also part of the land to the Northward of the road leading to Saint Foi and towards the Hill of Sainte Genevieve: also that large field, in the whole or in parcels, containing about 122 superficial arpents to the Southward of the road leading to Cap Rouge, and as far as the hill over Wolfe's Cove. To be sold also and possession given the 1st May, 1804 the house, buildings and garden of Sansbruit, with as much land as may be agreed upon between the roads of Saint Foi and Cap Rouge; proposals to be made to Henry Caldwell, Esquire, at Belmont or at the Receiver General's office.

If the lands in the field above Wolfe's Cove are not sold before the 15th of this month they will be let for pasturage, together with what remains unsold of the lands below the Hill of Sainte Genevieve for this year only. Also any part of the above lands will be let on lease for 21 years as may be agreed upon at an annual rent by the acre.

Belmont, 21st March, 1803.

plus loin pour le present, mais assurant Son Excellence que ce seroit un des premiers objets dont elle s'occupoit à la premiere Session de la Legislature.

Samedi 24. Avril.—Un Bill pour continuer un Acte qui autorise les Juges de Paix de faire, pour un tems limité, des regles et reglements pour la conduite des apprentifs et autres, a été lu une seconde fois, référé à un Comité de toute la Chambre, qui a rempli les blancs, et le Bill étant rapporté, il a été ordonné de le grossoyer.

La Chambre s'est alors formée en Comité sur le Bill pour regler les Maitres et Aides de Poste, et pour d'autres objets—après quelque tems la Chambre a résumé, lorsque le Président a fait Rapport que le Comité avoit fait quelques amendements au Bill, qu'il avoit ordre de soumettre à la Chambre—L'Orateur ayant mis la question *Que le Rapport soit reçu*, elle a été unanimement négative.

Permission a été alors donnée d'apporter un Bill pour continuer et amender les Actes actuellement en force pour regler les Maitres et Aides de Poste.

Lundi 4e. Avril.—Un Bill qui continue et amende les Actes maintenant en force pour regler les Maitres et Aides de Poste, a été lu une premiere et seconde fois.

Mardi 5e. Avril.—Le Bill grossoyé pour continuer l'Acte qui autorise les Juges de Paix de faire, pour un tems limité, des regles et reglements pour la conduite des apprentifs et autres, a été lu pour la troisieme fois et passé; et des Messagers ont été nommés pour le porter au Conseil Législatif.

La Chambre s'est alors formée en Comité sur le Bill pour continuer les Actes actuellement en force pour regler les Maitres et Aides de Poste; les blancs étant remplis, il a été fait rapport du Bill, et ordonné de le grossoyer.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour l'enregistrement de certaines Actes et Certificats d'Actes qui affectent la propriété réelle accordée par Sa Majesté en franc et commun socage, étant lu, le dit ordre a été remis à

Mercredi le 6.—Lorsque la Chambre ne s'est point assemblée faute de Quorum.

QUEBEC, JEUDI, 7e. AVRIL, 1803.

Les papiers Américains reçus par la maille de ce jour contiennent une proclamation de l'Intendant de la Nouvelle Orléans, du 5e. Février, par laquelle il est permis aux chaloupes Américaines qui descendent le Mississippi, d'envoyer à la Nouvelle Orléans, de la fleur, des viandes salées, et des provisions en général, en payant un droit de 6 par cent, et sujets aux droits ordinaires sur l'exportation, qui ne peut avoir lieu que dans des vaisseaux Espagnols. Les mêmes papiers contiennent une lettre du 10e. Mars, du Ministre Espagnol à Washington au Secrétaire d'Etat, informant le Gouvernement Américain, que l'Intendant de la Nouvelle Orléans avoit agi sans l'autorité de la Cour lorsqu'il avoit privé les Américains de leur place de dépôt sur le Mississippi; que personne ne disputoit aux Américains le droit d'une place de dépôt, tel que garanti par le Traité; et qu'il avoit pris sur lui des mesures qui assureroient aux Américains la jouissance de ce droit, dès que ses dépêches seroient arrivées à la Nouvelle Orléans.

Des avis de la Nouvelle Orléans, du 17 Fevrier portent que le bagage du Préfet François y étoit arrivé.

Le Consul Américain à Lisbonne a donné avis aux Marchands des Etats Unis, que les ports de Portugal étoient ouverts pour l'importation illimitée de la fleur étrangère, en payant un droit de soixante cents (trois chellins par quart).

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur de nommer, par commission sous le Grand Sceau, William Smith, Ecuyer, Maître en la Chancellerie de la Province du Bas-Canada.

ASSEMBLÉE DE QUEBEC,

LA dernière Assemblée pour la Saison sera Jeudi le 14 de ce mois.

NOTICE.

KENELM CHANDLER, Ecuyer, de cette ville de Québec, par contrat passé devant le Notaire Souffigné le 26 Fevrier dernier, ayant acquis de James Garfield, Tonnellier, deux lots de terre contigus l'un à l'autre, situés en cette haute ville, de quarante pieds de front chacun sur quatre-vingt pieds de profondeur, bornés par devant à la rue St. Henry, et par derrière à la rue d'Eguillon, avec la grande maison de pierres, écuries et autres bâtiments dessus construits, (ci-devant la propriété de Donald Fraser Forgeron) donne avis public qu'il se propose d'acquitter le prix de vente porté au dit contrat dans un court délai;—En conséquence, il requiert ceux qui peuvent avoir quelques droits sur les dites prémisses, soit par hypothèque, servitude ou autrement, de les faire connoître par écrit au Notaire Souffigné en son Office, rue des Pauvres, en la haute ville de Québec, d'hui au premier jour d'Août prochain, après lequel tems il vuidera ses mains et se prévaudra du présent avertissement.

Quebec, 29e. Avril, 1803.

F. TETU, Not. Pub.

A VENDRE et la possession donnée immédiatement,

Toutes les terres de Sans-bruit qui ne sont point déjà vendues, sises moitié entre la côte Ste. Genevieve et le chemin de Lorette, à un arpent et demi au Sud Ouest de la terre appartenante à Tourangeau jusqu'aux terres appartenantes aux héritiers du feu Major Hollande, et aussi partie de la terre au nord du chemin qui conduit à Ste. Foi et vers la côte Ste. Genevieve—Aussi tout ce vaste champ en tout ou portions, contenant environ 122 arpents en superficie, au Sud du chemin qui conduit au Cap Rouge et jusqu'à la côte au-dessus de l'Ance des Mers.—A vendre aussi, et la possession donnée au premier Mai 1804, la maison et bâtiments et jardin de Sans-bruit, avec autant de terrain qu'il en sera demandé entre les chemins de Ste. Foi et du Cap Rouge.—Les propositions seront faites à Henry Caldwell, Ecuyer, à Belmont, ou au Bureau du Receveur Général.

Si les terres dans le champ au-dessus de l'ance des mers ne sont point vendues d'ici au 15 de ce mois, elles seront louées pour paturage, avec ce qui reste non vendu des terres au bas de la côte de Ste. Genevieve, pour cette année seulement. Aussi il sera loué, ou affermé pour 21 ans, aucune partie des terres ci-dessus, ainsi qu'il pourra être convenu, pour une rente annuelle par arpent.

Belmont, 21e. Mars, 1803.

ALL those to whom the estate of the late John Pierson of this City, Tavern Keeper, is justly indebted, are requested to bring their accounts duly attested to receive payment; and all those who are indebted to the estate are requested to pay to the subscriber their different debts without delay.

Quebec, 7th April, 1803.

ANN PIERSON.

DISTRICT OF QUEBEC. BY virtue of a Writ of Execution issued out of his Majesty's Court of King's Bench, of civil jurisdiction in and for the said District of Quebec, at the suit of William Harris against the lands and tenements of and belonging to the estate and succession of the late Honourable Hugh Finlay deceased in the hands and possession of John Mure, Esquire, Curator to the said estate and succession to me directed, I have seized and taken in execution as belonging to the said succession all that lot piece or parcel of ground of forty acres or thereabouts superficial measure in wood lands lying and being in the mountain in the parish of Charlesbourg, which belonged to Madame Fournel joining the small lot or piece of ground on the north side to the property of Lassard or his representatives, and on the other side towards the south west to the property of Pagot or his representatives; at one end to the property of the Convent of the General Hospital and on the other end by the property belonging to the late reverend Fathers Jesuits. Now I do hereby give notice that the said premises will be sold and adjudged to the highest bidder at the Church door of the parish of Charlesbourg aforesaid on Monday the fifteenth day of August next, at ten of the clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known.

JA: SHEPHERD, Sheriff.

All persons having claims on the above described lot or parcel of ground by mortgage or other right or incumbrance are hereby required to give notice thereof to the said Sheriff at his Office in the city of Quebec according to Law: And further notice is hereby given that no opposition *afin d'annuler* or *afin de distraire* the whole or a part of the said lot or parcel of ground or *afin de charge* or *servitude* on the same will be received by the said Sheriff except previous to the fifteen days next before the day fixed by this advertisement for the sale and adjudication thereof.

Quebec, 7th April, 1803.

BY AUCTION

Will be sold, on Monday the 18th April next and following days at Free Mason's Hall in the Upper Town.

THE Household furniture and other effects of Mr. Patrick Herald (who will remove the beginning of May to Holland house on St. Foy road) consisting of tables, chairs, looking glasses, carpets, beds, bedsteads, bedding, window curtains, sofas, china & glass ware, table linen, silver plate and kitchen utensils; a horse and two cows, calech and cariole, stoves and pipes, hyson and green teas in small lots, 20 dozen (each) of Madeira and Port wine and Bristol beer and an excellent eight day clock and a gold watch.

The sale will begin at one o'clock each day.

Quebec, 31st March, 1803.

JOHN JONES, Aucr. & Br.

TO BE SOLD AT PRIVATE SALE,

THE Seigneurie Courval, situate in the depth of La Baye du Fèvre, in the District of Three Rivers, containing tow leagues in front by three leagues in depth, between the Rivers Nicolet and Saint François which run through it and upon there are several valuable mill seats. For further information apply to Peter Lukin, Esq. Montréal, Pierre Cressé Nicolet, to the proprietor thereof Mr. François Dumoulin at the manor house of said Seigneurie, or to the subscriber's notarial office at said place Nicolet.

Nicolet, January 7, 1803.

F. L. DUMOULIN, N. P.

N. B. Part of the purchase money will remain in the purchasers hands.

A VENDRE DE GRE' A GRE',

LE Fief Courval situé dans les profondeurs de la Baye du Fèvre, District des Trois-Rivières, contenant deux lieues de front sur trois lieues de profondeur, entre la Rivière Nicolet, et la Rivière St. François qui la traverse, et sur lequel il y a plusieurs belles places de moulins. Pour plus amples informations, il faut s'adresser à Pierre Lukin, Esq. à Montréal; à Pierre Cressé, Esq. à Nicolet; au propriétaire François Dumoulin, au manoir de la dite Seigneurie; ou au Notaire soussigné, en son étude au dit Nicolet.

Nicolet, 7e Janvier, 1803.

F. L. DUMOULIN, N. P.

N. B. Partie du prix de l'acquisition restera entre les mains de l'acquéreur.

FOR SALE—Cheap for ready Money.

BEST New-Castle Coal,—best White Paint,—Crown Window Glass, 7½ by 8½, 8½ by 9½, 7 by 9, 8 by 10, 10 by 12, 12 by 14. Also a few Crown Glass Tables. A small quantity of Glass and Crockery Ware—refined pig Lead and a few Rolls of Sheet Lead.

Enquire at No. 52, Saut-au Matelot Street.

Quebec, 22d. December, 1802.

A VENDRE à bon Marché pour argent comptant.

DU meilleur charbon du New Castle; de la peinture blanche de la meilleure qualité, des vitres à Couronne de 7½ sur 8½, 8½ sur 9½, 7 sur 9, 8 sur 10, 10 sur 12, 12 sur 14. Aussi quelques quarrés de vitres à la Couronne. Une petite quantité de verrerie et de fayance, du plomb affiné en yeuse et quelques rouleaux de plomb en feuille.

S'adresser au No. 52, rue Saut-au Matelot.

Quebec, 22e, Décembre, 1802.

PRINTED BY JOHN NEILSON, MOUNTAIN STREET.

FOR SALE by

O BEDIAH AYLWIN, a few chaldron of large coals of an excellent quality.—Près de Ville, 24th March, 1803.

A BESOIN D'UNE PLACE.

UN jeune homme qui peut se munir d'un très bon caractère, et qui seroit en état de vendre dans un magasin de détail, ou prendre à commission un petit magasin dans les côtes. S'adresser à l'Imprimerie.

Quebec, 17e Mars, 1803.

DISTRICT DE QUEBEC. EN vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté de Jurisdiction civile, dans et pour le dit District, à la poursuite de William Harris, contre les terres et possessions appartenantes à la masse et succession du feu Honorable Hugh Finlay, décédé, entre les mains et en la possession de John Mure, Esquier, Curateur de la dite masse et succession, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution comme appartenant à la dite succession, toute cette piece de terre de quarante arpents ou environ en superficie, étant en bois debout, sise et située dans la montagne dans la paroisse de Charlesbourg, qui appartenoit à Madame Fournel, ce petit terrain ou piece de terre joignant au Nord à la propriété de Lassard du ses représentants, et de l'autre côté vers le Sud Ouest à la propriété de Pajot, ou ses représentants; d'un bout à la propriété du Couvent de l'Hôpital Général et de l'autre bout à la propriété des seurs Révérends Pères Jesuites: Or je donne avis par le présent que les dites premises seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur à la porte de l'Eglise de la paroisse de Charlesbourg sus dite, Lundi le quinziesme jour d'Avril prochain, à dix heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de vente seront énoncées.

JAMES SHEPHERD, Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur la terre ci-dessus désignée, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent requis d'en donner avis au dit Sheriff, à son bureau dans la cité de Québec, suivant la Loi: Et de plus avis est, par le présent donné qu'aucune opposition *afin d'annuler* ou *afin de distraire* le tout ou partie de la dite terre, ou *afin de charge* ou *servitude* sur icelle, ne sera reçue par le dit Sheriff, si ce n'est avant les quinze jours qui précéderont le jour fixé par cet avertissement pour la vente et adjudication d'icelle.

Quebec, 7e Avril, 1803.

BANC DU ROI.—TERME DE FEVRIER 1803.

MICHEL FLAVIEN SAUVAGEAUX, Esq. Notaire à Québec, Demandeur.

JEAN MASSE Marchand à Québec tant comme mari de Dame Marie Louise Sauvageaux, que comme Subrogé Tuteur de Delle. Marguerite Sauvageaux, et encore la dite Dame Marie Louise Sauvageaux son épouse. Défendeurs.

DISTRICT DE QUEBEC. ON fait savoir qu'en vertu d'un jugement de la dite Cour en date du dix-neuvième jour de Février dernier en cette cause, IL SERA SAMEDI le seizième jour d'Avril prochain à dix heures du matin en la dite Cour, après deux criées et licitations préalablement faites de huitaine en huitaine en la dite Cour et icelle tenant, savoir, les deuxième et neuvième jour du dit mois d'Avril à dix heures du matin, PROCÉDE à la troisième et dernière criée et licitation des emplacements et maison ci-après désignés, et adjudication d'iceux, aux charges et conditions portées par l'enchère, laquelle sera déposée au Greffe de la dite Cour. On fait en outre savoir, que ceux qui peuvent avoir quelques hypothèques, servitudes, charges ou autres droits sur les dits emplacements, maison, les déclarent au Greffe de la dite Cour avant l'adjudication, faute de quoi, ils en seront déchu, et que pour plus amples informations il faut s'adresser à Mr. J. L. Borgia, Avocat en son étude à Québec rue des Jardins.

Ensuit la teneur et la désignation des dits emplacements, maison, &c.

1°. Un emplacement sis et situé en la basse ville de Québec, quartier du Saut-au-Matelot, de quarante sept pieds de front (et plus s'il se trouve) sur la profondeur, qui peut se trouver depuis la rue à être ouverte sous le nom de St. Paul, jusqu'à la cime du cap du Saut-au-Matelot, borné d'un côté au Sieur Jean Bte. Dumas, et aux représentants J. Bte. Dubord, et de l'autre côté à un passage de six pieds (ou ruelle) qui se trouve entre le dit emplacement et un emplacement voisin appartenant au Sieur Joseph Drapeau, marchand, lequel dit emplacement ci-dessus premièrement mentionné, est divisé en sa profondeur par la rue du Saut-au-Matelot, et sur lequel du côté du Sud d'icelle, seroit construit un hangard en pierre à divers étages, et en bon état et condition, borné en front par la dite rue Saut au Matelot; en outre une maison en pierre de quarante sept à cinquante deux pieds de front sur trente deux pieds de profondeur, bornée en front à la dite rue du Saut-au-Matelot, le pignon du Nord-Est de laquelle seroit mitoyen avec le propriétaire de la maison y contigue, celui du Sud Ouest étant non mitoyen, avec Celliers, Caves et Greniers, le tout aussi en bon état et condition, ainsi qu'il est plus amplement désigné en les titres, en outre une cour spacieuse, du côté du Nord de la dite maison sur laquelle est un quai solidement bâti de cinquante pieds de profondeur sur cinquante deux pieds de largeur, le tout fermé par des clôtures.

2°. Un emplacement de grève sis et situé en la dite basse ville de Québec de quarante sept pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur suivant l'alignement de l'emplacement ci-dessus désigné, borné au Sud à la dite rue à être ouverte sous le nom de la rue de St. Paul, au Nord à une autre rue à être ouverte sous le nom de la rue de St. André, à l'Ouest à une autre rue à être ouverte sous le nom de la rue St. Philippe, et du côté Est à la grève.

J. L. BORGIA, Procr.

du dit Mr. F. SAUVAGEAUX.

Quebec, 16e Mars, 1803.

CHEZ JOHN NEILSON RUE LA MONTAGNE.